

## FICHE D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE 2021-2022

NOM ET PRENOM(S) DE L'ELEVE :

Né(e) le : ..... à : ..... Classe : .....

REGIME\* :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne (BTS)  
(entrée à la carte pré payée) (déjeuner au restaurant scolaire 5 jours)  
(\* Veuillez cocher la case qui correspond à la situation de l'élève

RESPONSABLE FINANCIER LEGAL :

Nom : ..... Prénom :

Adresse : N° et nom de la rue :

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : ..... Mail : .....

**Agrafer le RIB ici**

**Obligatoire pour tous les élèves (pour tout remboursement éventuel,  
versement de la bourse nationale...)**

**REGLES DE LA DEMI-PENSION ET DE L'INTERNAT**

Période 1 : du 02-09-2021 au 17-12-2021

Période 2 : du 03-01-2022 au 31-03-2022

Période 3 : du 01-04-2022 au 06-07-2022

**- L'inscription au service de restauration est valable pour l'année entière.**  
**Un changement de régime est possible en fin de période sous réserve d'avoir complété et signé au préalable le formulaire ci-joint et remis le document au service de gestion de l'établissement (dates limites de dépôt des demandes : 17 décembre 2021, pour la seconde période, 31 mars 2022 pour la troisième**

**période). Passés ces délais, les demandes de changement de régime des élèves ne pourront être traités.**

**-Les frais d'hébergement sont forfaitaires, payables d'avance par période, dès réception de la facture**

**(modes de paiement précisés également sur l'avis aux familles) :**

**-Sur internet: <http://espacenumerique.turbo-self.com/connexion.aspx?id=88>**

**-Par Chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable**

**-En espèces : 300 € maximum auprès du service de gestion (2eme étage bâtiment administratif site Ferney)**

**-Par Carte bancaire auprès du service de gestion (Site de Ferney)**

**Le non-paiement des frais de restauration entrainera après information de la famille le changement de régime de l'élève de demi pensionnaire à externe en cas de non régularisation répétées. Par ailleurs l'établissement se réserve également le droit au-delà du changement de régime de transférer les éventuels impayés à notre huissier à des fins de recouvrement légal.**

**L'entrée au restaurant scolaire pour les élèves externes se fait avec paiement en avance 10 repas minimum)**

**- Remises éventuelles :**

**1- gérées par l'établissement (rien à faire de la part des familles) :**

- **stage obligatoire en entreprise (en troisième, baccalauréat professionnel, BTS) ;**
- **sortie ou voyage organisé par l'établissement pendant le temps scolaire ;**
- **fermeture du service de restauration ou de l'internat pour cas de force majeure ;**

**2- sur demande expresse des familles (formulaire à retirer au service de gestion):**

- **stage en entreprise hors stage obligatoire (tous niveaux de classes) ;**
- **participation à un échange ou à un séjour linguistique via un organisme officiel ;**
- **absence pour maladie ou accident de plus de deux semaines consécutives justifiée par un certificat médical ;**
- **motif culturel entraînant une absence de plus de deux semaines consécutives.**

**Vu et pris connaissance du règlement intérieur,**

**Date et signature obligatoire du responsable financier  
légal sous peine de nullité de l'inscription au restaurant scolaire :**